

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

"Route Ognagna" à Damas : Les travaux livrés !



Photo: DR

Le chantier de la «Route Ognagna» déjà livré.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

C'EN est terminé du calvaire pour les habitants de "Ognagna", à Damas, dans le 5e arrondissement de Libreville. La route qui dessert leur quartier a été restaurée. Aussi, après des années de poussière et de gadoue, place maintenant au billard roulant. Les travaux réalisés par CI-TP

(Consortium international des travaux publics), une PME spécialisée dans le BTP, auront consisté, sur un linéaire de 350m pour 7,5m de largeur complètement cabossé, à excaver sur un mètre toute la boue qui l'encombrait. Étape suivante, le remblai avec la terre. Un compactage ainsi qu'un profil type

fait de latérite sur 30 cm, avec 15 cm de concassé, ont précédé l'enrobé ou bitume. La durée de la route d'"Ognagna" ainsi construite est estimée à plus de 40 ans. "Sauf préjudice, impact ou autres aléas", assure Ba Amadou

Tidiane, directeur technique de CI-TP.

Reste désormais à procéder à la signalisation horizontale et autres ralentisseurs, de sorte à sécuriser les usagers. D'autant que la circulation est désormais très fluide sur cette voie.

De quoi combler les habitants d'"Ognagna", qui attendaient ce moment depuis belle lurette. Julien Rachad, riverain établi en bordure de route, est ravi. Il envisage même de peindre sa façade sous peu. "J'habite Ognagna depuis

les années 90. J'attendais donc cette réfection depuis longtemps. Enfin nous y sommes, finis les nids-de-poule. Je pourrais enfin ouvrir mes fenêtres, sans craindre les émanations de poussière. Ça fait plaisir", a-t-il confié.

DPCE : les agents désormais plus aptes

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

OUVERT le 16 septembre dernier par le directeur provincial du Commerce de l'Estuaire, Michel Mve Ondo, le séminaire de renforcement des capacités des agents de terrain de cette administration a pris fin deux jours après. Sous la présidence du directeur général du Commerce, Jean-François Yanda. Satisfait de l'initiative de la DPCE, le DG du Commerce a indiqué, qu'il souhaite voir cette dynamique se pérenniser. Car, pour lui, il est toujours important d'avoir des agents bien formés, des agents qui maîtrisent leurs droits mais aussi leurs obligations. "Lorsque vous allez sur le terrain, il y a des attitudes



Photo: DR

Les participants désormais dotés des instruments juridiques adéquats.

à adopter vis-à-vis de l'opérateur économique, qui est avant tout un partenaire. Même si ce dernier est en infraction, il faut d'abord le sensibiliser, privilégier la pédagogie avant la sanction. Maintenant que vous êtes outillés, il faut désormais mettre en pratique tout ce que vous avez appris durant ces trois jours", a recommandé Jean-François Yanda. Non sans rappeler le souhait du ministre du Commerce, Hugues Mbadinga Madiya, de voir la compétence et le professionnalisme bouter les pratiques peu orthodoxes.



MINISTÈRE DE LA SANTE
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE TECHNIQUE NATIONALE PBF
N° : AMI/01-2020/CCV-PBF du 21/09/2020

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour le recrutement d'un cabinet pour l'appui à la Caisse de Contractualisation et de Vérification (CCV) dans la mise en œuvre de la phase pilote du PBF au Gabon

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Ministère de la Santé met en place l'opérationnalisation des Départements Sanitaires avec comme mécanisme de gestion, le Financement Basé sur les Résultats ou sur la Performance (PBF). Afin de répondre à la préoccupation du Gouvernement de la République gabonaise relative à l'optimisation des ressources allouées, il sera procédé à la contractualisation des structures sanitaires publiques et à la vérification de leurs indicateurs de résultats.

Pour mener à bien cette réforme, le Gouvernement a pris un arrêté (n°0396/PM du 10 septembre 2018) portant création, mission et composition des organes de gouvernance du PBF pour l'opérationnalisation des Départements Sanitaires. Ces organes sont : le Comité de Pilotage, la Cellule Technique Nationale (CTN) et la Caisse de Contractualisation et de Vérification (CCV).

L'objet de cet AMI est de recruter un cabinet d'experts pour appuyer la CCV dans la mise en œuvre de la phase pilote du PBF.

IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

Le Ministère de la Santé invite les cabinets éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent une expérience pertinente et les qualifications requises pour l'exécution desdits services.

Le cabinet devra : i) être un cabinet ou un consortium de cabinets spécialisés dans l'appui à la mise en œuvre du PBF; ii) justifier d'au moins deux (02) expériences similaires dans la mise en œuvre d'activités de contractualisations et de vérifications de prestations; iii) démontrer à travers son expérience et les connaissances de ses experts, son aptitude à accompagner la mise en œuvre du PBF dans les structures sanitaires.

Il est porté à l'attention des cabinets que les dispositions du Code des Marchés Publics Gabonais sont applicables dans le cadre de ce projet.

À l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet sera retenu et consulté à partir de la méthode de pré-qualification et ce, conformément aux procédures définies dans le Code des Marchés Publics.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence relatifs à cet AMI ou des informations complémentaires par courrier électronique à l'adresse pbf.gabon.ccv@gmail.com. Une version papier peut être retirée au Ministère de la Santé, sis à l'immeuble alu-Suisse, au secrétariat de la Direction Générale de la Santé, du lundi au vendredi, de 10h00 à 15h00.

II. OBJET DU MANDAT

La mission de ce cabinet sera d'apporter une assistance à la CCV, dans tous les aspects de mise en œuvre du PBF au niveau des régions et départements sanitaires, notamment :

- former et accompagner les personnels de santé à l'utilisation des procédures et des outils PBF ;
- négoier et préparer les contrats des structures sanitaires ;
- assurer la vérification quantitative et qualitative des prestations de soins et autres services de santé.

V. DEPÔT DE DOSSIER

Rédigée en français, la Manifestation d'Intérêt doit comprendre : i) une lettre d'expression d'intérêt, ii) une description sommaire de l'expérience générale du cabinet, et iii) l'expérience spécifique dans la conduite des missions similaires à l'objet de cet AMI.

Les plis porteront la mention suivante : «Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour l'appui à la Caisse de Contractualisation et de Vérification (CCV) dans la mise en œuvre de la phase pilote du PBF au Gabon»

Le dossier doit être déposé sous pli fermé, en trois (03) exemplaires papier (une version originale et deux copies) et une version numérique (sur clé USB ou CD), à l'adresse suivante : Ministère de la Santé, Immeuble alu-Suisse, secrétariat de la Direction Générale de la Santé, au plus tard le 12 Octobre 2020 à 12h00 (heure locale = GMT+1).

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le cabinet devra prendre connaissance des textes réglementaires régissant la mise en œuvre du PBF au Gabon et de toute la documentation y relative (arrêtés, manuels de procédure, guides...). Cette consultation doit permettre l'élaboration d'un plan de travail cohérent.

Le cabinet devra travailler avec l'équipe mise en place par le Ministère de la Santé et s'assurer du transfert régulier de compétence. Il fournira une assistance technique à long terme et en présentiel.